

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 135 désignant les membre du bureau de l'assistance judiciaire pour l'année 1947.

n° 135

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1947

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu ordonnance organique du 18 septembre 1811, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les décrets des 1^{er} février 1904 et 25 juillet 1911 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis: Sur la proposition du procureur de la République chef du service judiciaire: Le Conseil privé entendu en sa séance du 10 février 1947.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Sont désignés pour faire partie du Bureau de l'assistance judiciaire près le tribunal de première instance de Djibouti pendant l'année 1947 : M. Martel (Maurice) inspecteur-rédacteur de 1^{re} classe du cadre métropolitain des contributions directes, délégué du gouverneur; M. Rutillet (Lucien), notable français; M. Saïd Ali Cou bêche, notable arabe; M. Mahmoud Haïd, notable somali; M. Mohamed Kamil, notable dankali; M. Yayah ben Yayha, notable Israélite. Art. 2. — Sont désignés pour faire partie du Bureau de assistance judiciaire près le tribunal supérieur d'appel de Djibouti pendant l'année 1947 : M. Labussière (Henri) administrateur de 1^{re} classe des colonies, délégué du gouverneur; M. Vincent (André), notable français; M. Mohamed Omar, notable arabe; M. Abdi Dembil, notable somali; M. Abdallah Ali, notable dankali; M. Youssouf Mecha, notable israélite. Art. 3. — Les notables ci-dessus désignés sont nommés exclusivement pour l'année 1946. Art. 4. — Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur P.-H. SIRIEX.